

**PROCES VERBAL DES DEBATS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 10 JUILLET 2020 A 18H30
SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN**

Affiché le 31 Juill 2020

Retiré le

MARIE DE FRONTIGNAN

M. le maire ouvre la séance à 18h30

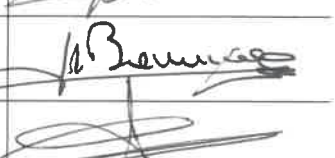
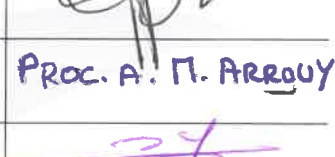


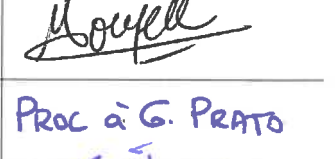



Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 33 conseillers municipaux ou leur représentant sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Sophie ALLIBERT, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Béatrice BUJ, Georges FORNER, Gérard PRATO, Dominique PATTE, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Jean-Louis PATRY (procuration à M. Michel ARROUY), M. Gilles ARDINAT (procuration à M. Gérard PRATO)

Date de convocation : 03 juillet 2020

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Sophie ALLIBERT	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	Proc. A. M. ARROUY
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	Proc à G. PRATO
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, M. Jean-Louis Molto est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation des délégués suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

DOSSIER N°1 : Désignation des délégués suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Rapporteur : Michel Arrouy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Par décret n°2020-812 du 29 juin 2020, M. le premier ministre a convoqué les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour les départements de la série n° 2 le dimanche 27 septembre 2020.

Le Département de l'Hérault figurant dans cette série, M le Préfet, par un arrêté du 1 juillet 2020, a convoqué l'ensemble des conseils municipaux des villes du département pour qu'il soit procédé à l'élection des délégués membres du collège électoral pour l'élection des sénateurs ainsi que de leurs suppléants.

La Ville de Frontignan ayant une population comprise entre 9.000 et 30.000 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction de nationalité française, ainsi que les remplaçants proposés par MM Prato et Ardinat, conseillers régionaux, sont délégués de droit et il convient donc de désigner uniquement des suppléants en fonction de la strate communale d'appartenance.

Dès lors que les élections sénatoriales interviennent par un scrutin indirect, il est particulièrement important de s'assurer que tous les membres du collège électoral puissent prendre part au vote. Dans ces conditions, le code électoral dote chaque commune d'une liste de suppléants, appelés à remplacer les conseillers municipaux en cas d'empêchement majeur établi par des justificatifs.

Le cas échéant, c'est le suppléant de la liste concernée dans l'ordre de présentation qui prendrait alors part au vote en lieu et place du conseiller municipal empêché.

La Ville de Frontignan est dotée de 9 suppléants, élus par le conseil municipal selon un scrutin secret, sans débat, à la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Il est également précisé que, conformément à l'article R 141 du code électoral, s'il reste un seul mandat à attribuer et si 2 listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Enfin, si 2 listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat de suppléant revient au plus âgé des 2 candidats.

Les listes de candidats aux fonctions de suppléant peuvent comprendre moins de noms que de nombre de siège à pourvoir, et sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats aux fonctions de suppléant doivent avoir la nationalité française, ne pas être privés de leurs droits civiques et politiques et être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Il est rappelé que Mme Vilaverde Isabel, conseillère municipale, ne peut être déléguée de droit pour cette élection en raison de sa nationalité portugaise et est donc remplacée par Mme Allibert Sophie pour ce scrutin, candidate de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste « Passion Frontignan la Peyrade ».

Les listes de candidats aux fonctions de suppléant ne peuvent être présentées que par un membre du conseil municipal selon une déclaration de candidature déposée auprès du maire jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Il est tout d'abord procédé à la mise en place du bureau électoral :

Le code électoral précise que ce dernier est présidé par le maire et comprend les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil :

Sont donc appelés à constituer le bureau :

- Mme Renée Duranton-Portelli
- M. Jean-louis Bonneric
- M. Caroline Suné
- M. Fabien Nébot.

A l'ouverture du scrutin, deux listes de candidats ont été déposées:

- La liste de la majorité municipale « Passion Frontignan la Peyrade » composée de 9 noms dont le candidat tête de liste est M. Claude Soutade.

- La liste « Agir pour Frontignan la Peyrade » composée de 3 noms dont le candidat tête de liste est Mme Elsass épouse Andrieu Patricia.

Le vote va avoir lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel selon les modalités précises indiquées précédemment.

Des enveloppes ainsi que des bulletins vierges sont laissées à la disposition des conseillers municipaux.

Qui sont invités à inscrire sur le bulletin le **nom du candidat tête de la liste** pour laquelle ils entendent voter.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom et, le cas échéant de la personne pour laquelle il vote dans le cadre d'un pouvoir reçu, est invité à glisser son bulletin dans l'urne.

Le vote peut donc commencer.

Après dépouillement des votes par le bureau, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : ... 35

Nombre de bulletins blancs :0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Nombre de voix obtenues par la liste : *Passion Frontignan la Peyrade* :28.

Nombre de voix obtenues par la liste : *Agir pour Frontignan la Peyrade* :7.

Sont donc élus suppléants au terme de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et dans l'ordre de présentation ci-après :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1-.M Soutade Claude | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 2-.Mme Mazel Marion | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 3-.M. Hernandez Mathieu | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 4-. Mme Schurmann Sabine | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 5-.M. Cuciniello Sylvio | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 6-.Mme Ségarra épouse Tant Simone | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 7-.M. Arnal Gérard | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |
| 8-.Mme Meillan Martine | (liste Passion Frontignan la Peyrade) ; |

9- Mme Elsass épouse Andrieu Patricia (liste Agir pour Frontignan la Peyrade.)

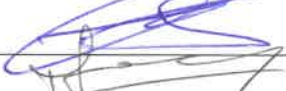


Les suppléants élus ci-dessus qui sont présents dans la salle, sont invités à se faire connaître et à se présenter au secrétariat de la séance.

M. le maire lève la séance à 18h55

Signature du secrétaire de séance
Jean-Louis Molto.



**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL
DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT <i>a donna procurator</i>	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

